



Inscription  
jusqu'au 10  
mai 2024

**PÈLERINAGE à**  
**PARAY-**  
**LE-MONIAL**

**Jeudi 20 juin 2024**

*Jubilé du Sacré-Cœur*

**Accompagnatrice :**  
**Véronique MICHEL**

**Organisation : DIRECTION DES PELERINAGES**

1 rue Hector Berlioz – CS 13061 - 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2  
Ouvert les Mardi et jeudi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00 / Tel : 04.77.59.30.10  
Courriel : [pelelinages@diocese-saintetienne.fr](mailto:pelelinages@diocese-saintetienne.fr)

**Agrément Atout France n°IM042110011**

**Inscription : avant le 10 MAI 2024**

- sur notre plateforme d'inscription sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelelinages>
- au service pendant les jours d'ouvertures ci-dessus.

## PROGRAMME (1 jour)

Un pèlerinage dans le cadre du **Jubilé des 350 ans des apparitions**  
« **Rendre amour pour amour** »



Situé en Bourgogne, le sanctuaire de Paray-le-Monial est célèbre pour les deux saints du 17<sup>ème</sup> siècle qui contribuèrent à répandre le message du Cœur de Jésus.

Marguerite-Marie Alacoque entre au monastère de Paray-le-Monial en 1671. Vivant dans une grande familiarité de dialogues intérieurs avec Jésus, Celui-ci

lui apparaît à plusieurs reprises pour lui confier sa mission : faire grandir la dévotion à son Sacré Cœur. En 1675, Claude la Colombière fut envoyé par son provincial à Paray-le-Monial. Il est celui qui rassura Marguerite-Marie sur l'authenticité de ce qu'elle vivait. Plus que cela, il fut le premier apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur.

Nous irons ensemble pour vivre la démarche jubilaire, proposée par le sanctuaire à l'occasion du Grand Jubilé des 350 ans des apparitions de Jésus à Marguerite-Marie.

Jour 1 : jeudi 20 juin 2024

**Matin** : Départ du diocèse en car grand tourisme. Plusieurs points de ramassage sont prévus sur l'itinéraire du car : Firminy - Le Chambon Feugerolles - La Ricamarie - Saint-Etienne Evêché - Saint-Etienne la Terrasse - Montrond les Bains – Feurs.

Trajet en car pour une arrivée au sanctuaire du Sacré-Cœur de Paray le Monial vers 9h30.

**Présentation du message de Paray le Monial et découverte des lieux.**

*Messe à la Chapelle des Apparitions.*

*Déjeuner au sanctuaire.*

**Après-midi** : Présentation du jubilé pour le 350<sup>e</sup> anniversaire des apparitions de Jésus à sainte Marguerite-Marie.

**Parcours jubilaire et passage de la porte jubilaire.**

Reprise du car à 17h00 pour trajet retour sur notre diocèse.

Le programme indiqué peut subir des modifications en fonction des impératifs locaux.

**Marguerite-Marie Alacoque** entre au Monastère de la Visitation de Paray-le-Monial, en 1671 ; elle a 24 ans. De 1673 à 1675, le Christ lui apparaît plusieurs fois et lui dévoile son cœur « passionné d'amour pour tous les hommes ». Elle reçoit la mission de répandre le message qui fera la renommée de Paray-le-Monial dans le monde entier :

« **Voici ce cœur qui a tant aimé les hommes.** ».



Né en France, à Saint-Symphorien d'Ozon, en 1641, **Claude de La Colombière** entra dans la Compagnie de Jésus en 1659. Après son ordination, en 1669, il se consacra à l'enseignement de la rhétorique et à la prédication. Il aida efficacement Marguerite-Marie-Alacoque à étendre le culte du Sacré-Cœur. Envoyé à Londres comme prédicateur de la duchesse d'York, à la suite de diverses calomnies, il y fut condamné à la prison et à l'exil. Il mourut à l'âge de 41 ans, en 1682, à Paray-le-Monial, fut béatifié par Pie XI en 1929 et canonisé par Jean-Paul II le 31 mai 1992.



## Vivre la démarche Jubilaire

Un jubilé est un temps de joie, une invitation à jubiler, pour commémorer un anniversaire important dans la vie de l'Eglise. C'est un temps de grâce pour revenir à Dieu et accueillir la surabondance de son amour pour nous.

### Pourquoi un jubilé à Paray ?

Au sanctuaire du Sacré-Coeur de Paray-le Monial, un jubilé est célébré du 27 décembre 2023 au 27 juin 2025, pour fêter les 350 ans des apparitions de Jésus à sainte Marguerite-Marie. Ce jubilé est une occasion de venir en pèlerinage à la Chapelle des Apparitions au monastère de la Visitation.

Cette démarche jubilaire est une invitation à se mettre en marche pour répondre à l'appel de Jésus : *venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau et je vous donnerai le repos, car je suis doux et humble de Coeur* (Mt 11, 28). Passer la Porte jubilaire, c'est entrer dans le Coeur de Jésus pour être renouvelé en profondeur dans notre vie de baptisé et lui rendre amour pour amour.

### Qu'est-ce qu'une indulgence plénière ?

À l'occasion de ce jubilé, Dieu manifeste sa miséricorde, notamment en accordant gratuitement une indulgence plénière aux pèlerins qui se seront préparés. Le pape François nous rappelle ce qu'est une indulgence :

*Dans le sacrement de la Réconciliation, Dieu pardonne les péchés, et ils sont réellement effacés, cependant que demeure l'empreinte négative des péchés dans nos comportements et nos pensées. La miséricorde de Dieu est cependant plus forte que ceux-ci. Elle devient indulgence du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'Epouse du Christ, et le libère de tout ce qui reste des conséquences du péché, lui donnant d'agir avec charité, de grandir dans l'amour plutôt que de retomber dans le péché.*

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les conditions générales de participation sont à télécharger sur notre site : <https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages>

## **PRIX par personne : 65 € pour un groupe minimum de 35 personnes**

En dessous de 35 personnes, le prix sera réévalué.

Si le nombre de 20 personnes n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la Direction des Pèlerinages sera obligée d'annuler le pèlerinage.

**Ce prix comprend** : le transport en car grand tourisme, le repas de midi, les droits d'entrée sur les sites et offrandes aux intervenants, les assurances « annulation, assistance, rapatriement », les frais généraux.

**Ce prix ne comprend pas** : toutes les dépenses à caractère personnel, toutes prestations non mentionnées dans « ce prix comprend » ci-dessus.

Règlements acceptés : chèques, chèques-vacances, virement bancaire, espèces.

### **CONDITIONS D'ANNULATION par le participant**

L'**assurance Annulation** est incluse dans le prix du pèlerinage. Elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

**En cas d'annulation**, avertir rapidement la Direction des Pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une déclaration écrite doit ensuite être faite par le participant qui annule, sous 8 jours (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des pièces justificatives (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour accident, ou cas de force majeure).

Le remboursement sera effectué dès réception du justificatif d'annulation. Frais de dossiers retenus : 15 €

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette garantie annulation. Les frais retenus sont :

Plus de 31 jours avant le départ, minimum 15 € (frais dossiers)  
Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage  
Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage  
Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage  
Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.